

PLAFONDS DE RESSOURCES

(à comparer avec le revenu fiscal de référence 2007 de la famille)

applicables pour l'évaluation du critère "boursier" en vue d'une dérogation d'affectation en collège à la rentrée 2009

| Nombre d'enfants à charge (a) | Plafond annuel (en euros) (b) |
|--|--|
| 1 enfant | 13 133 |
| 2 enfants | 16 164 |
| 3 enfants | 19 195 |
| 4 enfants | 22 226 |
| 5 enfants | 25 257 |
| par enfant supplémentaire | 3 031 |

(a) : total du nombre d'enfants mineurs ou infirmes et majeurs célibataires figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu 2007.

(b) : le plafond annuel est à rapprocher du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu 2007.

NB : les montants, ci-dessus, ont été majorés pour tenir compte de l'incidence de la réforme de l'impôt sur le revenu applicable à compter de l'imposition des revenus 2007 (intégration de l'abattement de 20% dans le barème de l'impôt sur le revenu).